

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste

Togo, France et autres Pays d'expression Française ..... 100 frs  
Etranger : Port en sus

## ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editog: B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne ..... 80 frs

Minimum ..... 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix

Minimum ..... 250 frs

DIRECTION REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornage) ..... 1

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

##### Avis de demande d'immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.)

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal civil de Lomé et de ses sections d'Aného, de Kloto, d'Atakpamé.

Suivant réquisition, n° 11663, déposée le 1<sup>er</sup> août 1984 M. Klopé Kwami profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mélounkpo Koffi — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre

foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 32 ca situé à Adakpamé, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1085, au sud par le lot n° 1087, à l'est par le lot n° 1089 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11664, déposée le 1<sup>er</sup> août 1984 M. Abbey Anathy profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 14 avenue du 24 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mélounkpo Koffi — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 31 a 86 ca situé à Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Légbanou et borné au nord par la propriété Sivomey, au sud par Azahli Sogbo, à l'est par Plagbo Edoh et à l'ouest par Azaledji Taviam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11665, déposée le 1<sup>er</sup> août 1984 Mlle Tocou Têko (ex Antoinette) profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpo Kouassi — D.C.N.C. — Lomé) demande l'im-

matriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 760, à l'est par le lot n° 754 et à l'ouest par le lot n° 752.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11666, déposée le 1<sup>er</sup> août 1984 M. Adjam-Sodangbé Anani profession de maître menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 55 ca situé à Togblékopé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Akoin Zilidji et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Koudjodji Kpové, à l'est par la route Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11667, déposée le 1<sup>er</sup> août 1984 M. Folivi Ayih profession de chef de gare en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 22 rue Maréchal Galliéni, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 41 ca situé à Kpalimé, préfecture de Kloto connu sous le nom de Nagatévé et borné au nord par les lots n° 11 et 15, au sud par une rue et un terrain non immatriculé, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11668, déposée le 1<sup>er</sup> août 1984 M. Folly-Gbétoula A.D. Ekué profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 47 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1708, au sud par le lot n° 1706, à l'est par l'emprise de la haute tension d'Akossombo et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11669, déposée le 3 août 1984 M. Gagalo A. Messan profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé, 37, rue Bugeaud, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 37 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 24, au sud par le lot n° 28, à l'est par le lot n° 27 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11670, déposée le 3 août 1984 Mme Adjoa (Lucia) Apaloo profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin St Joseph, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 22 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par Marius Adigo, au sud par Souka Simplicie, à l'est par Agbessi Georges et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11671, déposée le 3 août 1984 M. Apegnowou Kokou profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sodogah Kodjo Hola, 51 rue de Bè, Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 24 ca situé à Amoutivé, commune de Lomé connu sous le nom de Bioso et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Sodogas, au sud par un passage et la propriété Sodogas.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11672, déposée le 3 août 1984 M. Kudadjé Kpobada Kpoti profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Anèho, quartier Zébé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, scindé en deux parcelles A et B par la route Aklakou-Attitogon, d'une contenance totale de 2 ha 16 a 96 ca situé à Aklakou, préfecture des Lacs connu sous le nom d'Agodoupé et borné au nord par la route Aklakou-Attitogon, au sud par Dogbé N'kpendji, à l'est par Kodjovi Aziambé et à l'ouest par Hodonou Alopui.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11673, déposée le 3 août 1984 M. Kudadjé Kpobada Kpoti profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Aného, quartier Zébé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 44 a 85 ca situé à Anfoin, préfecture des Lacs connu sous le nom de Koliafo et borné au nord par Hoinnou Kossivi, au sud par Yema, à l'est par Kitikli Adamado et à l'ouest par Sewa Yakass.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11674, déposée le 3 août 1984 M. Ankou Kouakou profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ankou Kémélio — C.H.U. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 897 bis, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 898 bis et 899 bis et à l'ouest par le lot n° 894 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11675, déposée le 3 août 1984 M. Kodjovi Agopomé profession d'économiste gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Dovi Sewa — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 41 a 02 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Segbé-Zavé et borné au nord par la propriété Sedina Konvé, au sud et à l'est par la propriété Ahiabou Afanlété, à l'ouest par les propriétés Hodo Agbemehia, Sowolo et Klouvi Djonkou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11676, déposée le 6 août 1984 M. Faladé Ademonkoun (Bertin) profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou, 394 rue Dr. Bitho, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 97 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de

Dogbéavou et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 206, à l'est par le lot n° 203, à l'ouest par le lot n° 207.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11677, déposée le 8 août 1984 Mlle Govina Afoua Sika profession de caissière à la CNSS, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Ayité Adobaya, au sud par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11678, déposée le 8 août 1984 M. Sodji Ahlonko profession d'industriel, demeurant et domicilié à Lomé, 17 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Séwoavi Adjetey, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 76 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1212, au sud par le lot n° 1210, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la route de Totsi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11679, déposée le 8 août 1984 M. Adekplovie Opehene Kwame profession de topographe, demeurant et domicilié à Kpalimé, quartier Tshinou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. El-Hadj Mohamed Ibrahim, commerçant demeurant à Kpedzé (Ghana), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 38 a 98 ca situé à Kpalimé, préfecture de Kloto connu sous le nom de Yokélémodji et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 13, à l'ouest par une rue et un terrain non immatriculé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11680, déposée le 8 août 1984 M. Adekplovie Opehene Kwame profession de Topographe, demeurant et domicilié à Kpalimé, quartier Tshinou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité

togolaise, mandataire de El Hadj Mohamed Ibrahim, commerçant demeurant à Kpédzé (Ghana), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 18 ca situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Yokélémodji et borné au nord par les propriétés Amedomeglea Ankou et Gota Afangbedzi, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11681, déposée le 9 août 1984 M. Fiawoo Mawuli profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akobi Oniankitan — Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 94 ca situé à Tokoin, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 91, au sud par une rue non dénommée, à l'est par l'avenue de la Libération prolongée et à l'ouest par le lot n° 73.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11682, déposée le 9 août 1984 M. Ajavon Ayi Kanligan profession de directeur d'hôtel, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djibom Ezi Sèmèho — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca situé à Anèho commune d'Anèho connu sous le nom d'Adjido-Messankondji et borné au nord par Lawson Afansi, au sud par Kouévi Ayitégan, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les héritiers Paul Kouévidjin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11683, déposée le 9 août 1984 M. Ajavon Ayi Kanligan profession de directeur d'hôtel, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djibom Ezi Sèmèho — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 11 a 87 ca situé à Atoèta, préfecture des Lacs connu sous le nom de Safinoukondji et borné au nord par Dossou Vihou (Marcellin), au sud par Adekambi Togbadé, à l'est par Djigala Bitolou et à l'ouest par Hounyovi Dossèh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11684, déposée le 9 août 1984 Mme d'Almeida Dédé (ex Candida) profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djibom Ezi Sèmèho, D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 39 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 785, à l'est par le lot n° 795 et à l'ouest par le lot n° 793.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11685, déposée le 9 août 1984 M. Akakpovi Kouassi (Philippe) profession de clerc de notaire, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 97 ca situé à Anèho, commune d'Anèho connu sous le nom de Glidji et borné au nord par le lot n° 456, au sud par une ruelle, à l'est par la route nationale Anèho-Tabligbo, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11686, déposée le 10 août 1984 M. Boukari Traoré Razak profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Cité de l'Avenir, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 54 ca situé à Tokoin Est, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 22, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11687, déposée le 10 août 1984 M. Kpodjia Glikpanou Evéwolé profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akobi Oniankitan — Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 96 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n° 2604 et 2605 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11688, déposée le 10 août 1984 M. Edji Kodjo profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson- Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 36 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par Mikossé Kwasi, au sud par Kpodar Adamah, à l'est par Noamessi Koffi et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11689, déposée le 10 août 1984 M. Essan Sanvee profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, 80 rue d'Anèho, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Tetteh Finu Adjévi, 133 route de l'aéroport, Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 50 a 33 ca situé à Noépé, préfecture du Zio connu sous le nom d'Avato Balimé et borné au nord par Kossi Vittoh, au sud, à l'est et à l'ouest par Togbui Koudessey.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11690, déposée le 10 août 1984 M. Atchina Mensah-Kanlih Noviti profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé-Kpéhénou n° 1, rue Akué n° 5994, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 81 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Anika Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11691, déposée le 10 août 1984 M. Gabiam Wolalon, profession de commerçant demeurant et domicilié à Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 57 ca situé à Anfoin, préfecture des Lacs connu sous le nom de Gabiamkopé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Atandji Gabiam, au sud par la route Anfoin-Gabiamkopé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11692, déposée le 10 août 1984 M. Mensah Kwasi profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin St Joseph, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 20 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 8, au sud par le lot n° 9 bis, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 7.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11693, déposée le 10 août 1984 M. Akpawu Kudzo Mawuto profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 14 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par la route nationale n° 5, à l'est par le lot n° 157 et à l'ouest par le lot n° 155.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11694, déposée le 10 août 1984 M. Gaba Mawussé Ayité profession de secrétaire au Etats-Unis, demeurant à Dakar et domicilié à Lomé, 80 rue d'Anèho, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mabudu Aboki — CFAO-Togo — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 22 a 35 ca situé à Noépé, préfecture de Zio connu sous le nom d'Avato Balimé et borné au nord par Togbui Koudessey, au sud et à l'est par Vidza Koffi et à l'ouest par Essan Sanvee.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11695, déposée le 13 août 1984 M. Agbolété Kossi Eklou profession de géomètre-dessinateur, demeurant à Lomé Aflao Gakli et domicilié à Lomé, 4 rue des Haoussas, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 07 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par un terrain non immatriculé et à l'est par le titre foncier n° 8147 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11696, déposée le 13 août 1984 M. Agbolété Kossi Eklou profession de géomètre-dessinateur, demeurant à Lomé Aflao Gakli et domicilié à Lomé 4, rue des Haoussas, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27 a 21 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord et à l'ouest par la propriété Egbon Nyandiko, au sud par Kossivi Elovi et à l'est par Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11697, déposée le 14 août 1984 M. Akpeko Kossi (Etienne) profession de mécanicien au Garage Royal, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Kpota, rue d'Adakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 01 ca situé à Bè-Kpota, commune de Lomé connu sous le nom de Ntifafakomé et borné au nord par Gbonvi Soman, au sud par Doh Faustin, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par Moïse Dablaka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11698, déposée le 21 août 1984 M. Adéléyé Adéléké profession de fonctionnaire à la direction des douanes, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Lycée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, (s/c de M. Yadélé Bakari, à Tokoin For Ever, 22 rue Atcha) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 21 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 440, au sud par les lots n° 438 et 444, à l'est par le lot n° 445 et à l'ouest par la route de Djablé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11699, déposée le 21 août 1984 M. Agboblé E. Abotsitsè Kossi profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Klu Atsu — U.T.B.-Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 35 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de

Casablanca et borné au nord par le lot n° 24, au sud par une rue en projet, à l'est par la route de Kpalimé et à l'ouest par le lot n° 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11700, déposée le 21 août 1984 M. Lasse V. Akuété profession d'économiste, analyste financier, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par une ruelle, à l'est par le lot n° 2714 et à l'ouest par le lot n° 2712.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11701, déposée le 21 août 1984 M. Mensah-Assiakoley Komessan profession d'ingénieur au service de la radiodiffusion de la Nouvelle Marche au centre émetteur de Togblékopé, y demeurant et domicilié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 66 a 93 ca situé à Davié, préfecture de Zio connu sous le nom de Tsikplonoukondji et borné au nord par Lassey, au sud par Sant'Anna Racime, à l'est par Avotsri et à l'ouest par la route internationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11702, déposée le 22 août 1984 M. Aboni Aziamon A. Apélé profession d'agent des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin (Maison Aboni-Caprice), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 48 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Gbadago et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 3 et 6, à l'ouest par les lots n° 199 et 201.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11703, déposée le 23 août 1984 Mlle Selly Afi profession de revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Aviation, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Apely Yovua, Service des Domaines — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 46 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par Aguiar Koffi et à l'ouest par Bocknar.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11704, déposée le 23 août 1984 M. Creppy Adadévi profession d'agent cadre à Air Afrique, demeurant et domicilié à Abidjan (R.C.I.), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Creppy Anani Mawu-Nadè — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 3 a 93 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1684, à l'est par le lot n° 1695 et à l'ouest par le lot n° 1685 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11705, déposée le 23 août 1984 Mme Agbokou Milebéné profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Aviation, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbessi Komi, géomètre à Lomé-Tokoin, route de l'aviation) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 99 a 68 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par Massan Afiwa Segbedji, au sud par Agbokou Afiwa et Bayi Tchakpali, à l'est par Brenner et à l'ouest par Sewa A. Segbedji.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11706, déposée le 24 août 1984 M. Ekoué-Hagbonon Messan profession d'architecte urbaniste, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Habitat, 24 rue des Hibiscus prolongée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1

ha 40 a 11 ca situé à Agouévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidomé-Tsrokpossito et borné au nord et à l'ouest par la propriété Azianyo Akli, au sud par Agbékogni Tsrokpo, à l'est par Assou Agbegnénu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11707, déposée le 24 août 1984 M. Aboni Aziamon Apéléte profession d'agent des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbadago, avenue de la libération prolongée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 32 ca situé à Bè, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 30, au sud par la rue de Bè, à l'est par le lot n° 29 et à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11708, déposée le 24 août 1984 M. Labah Koku Sakumadranyi profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé (Direction de l'enseignement protestant), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 58 ca situé à Bè-Kpota, commune de Lomé connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 576, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 578.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11709, déposée le 24 août 1984 M. Gbedemah S. G. Yawo profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé (Direction de l'enseignement protestant), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 14 ca situé à Bè-Kpota, commune de Lomé connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 577 et 575.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11710, déposée le 29 août 1984 M. Affo Kidon Mama profession d'adjudant du R.I.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 86 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 190 et 207, au sud et à l'est des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11711, déposée le 29 août 1984 Mme d'Almeida Agodoe (ex Florencia) profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Central, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Creppy Anani Mawu-Nadè — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 53 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Lycée et borné au nord par Mme Akuélé Agegee, au sud par une rue non dénommée, à l'est et à l'ouest par la collectivité Boko Agegee.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11712, déposée le 29 août 1984 Mme d'Almeida Dovi (ex Rebecca) profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Central, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Creppy Anani Mawu-Nadè — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 15 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Lycée et borné au nord et à l'ouest par Akouélé Agegee, au sud par une rue non dénommée et à l'est par d'Almeida Agodoé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11713, déposée le 29 août 1984 M. Kuadjovi Ayédéwu Kuaovi profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Aboki Oniankitan — Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 24 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le

nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1599, à l'est par le lot n° 1607 et à l'ouest par le lot n° 1605.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11714, déposée le 29 août 1984 M. Kuadjovi Ayédéwu Kuaovi profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Aboki Oniankitan — Voirie de Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 67 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 1756 et 1758, à l'est par le lot n° 1759.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11715, déposée le 29 août 1984 M. Awidoya Tchaa profession de maçon, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 21 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n° 4, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par la route Lomé-Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11716, déposée le 29 août 1984 Mme Issaka, née Efova O. Essien profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodjan Combey — R.N.E.T. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21 a 37 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avénou et borné au nord au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Ama Ahyee.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.



Suivant réquisition, n° 11717, déposée le 30 août 1984 Mme Edjossan Akouélé profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 18 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par Kidi Agbéko et à l'est par Mme Glèlè Nonfondé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11718, déposée le 30 août 1984 M. Adjonou Kasségné profession d'agent de la SRCC, demeurant et domicilié à Tové Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 68 ca situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpéta et borné au nord par le lot n° 153, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11719, déposée le 31 août 1984 M. Sognovi A. Kokou profession d'ingénieur des travaux publics à la direction Cerfer, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 59 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 898, au sud par le lot n° 896, à l'est par le lot n° 906 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11720, déposée le 31 août 1984 M. Mikem Dovi Gazozo profession d'ingénieur en mécanique, demeurant et domicilié à Lomé, 27 rue Blagoe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, portant une clôture en dur, d'une contenance totale de 5 a 03 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n° 6 et 7.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11721, déposée le 31 août 1984 M. Dosseh Azonwoubo profession de gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la « PROMAICO » = La Promotion Agricole, Industrielle Immobilière et Commerciale, S.A.R.L., demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 84 a 10 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Ahokpè et borné au nord par la propriété Agbo Sanou Amédéka, au sud et à l'ouest par la propriété Agbodan Apédovi, à l'est par Agbo Sanou Amédéka et Koutonou Ayao.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11722, déposée le 31 août 1984 M. Dosseh Azonwoubo profession de gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la « PROMAICO » = La Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale, S.A.R.L., demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 46 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amédenta et borné au nord par la propriété Medahevi Mivelessomé, au sud par la propriété Aké Misséwou, à l'est par la propriété Ahamadikou Mivelessomé, à l'ouest par la route Totsi Amedenta.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11723, déposée le 31 août 1984 M. Dosseh Azonwoubo profession de gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la « PROMAICO » = La Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale, S.A.R.L., demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 93 a 12 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Ahonkpè et borné au nord par la propriété Tessou Kpada, au sud par la propriété Tessou Avoudigbé, à l'est par le titre foncier n° 16190 R.T., à l'ouest par la propriété Tessou Adey Agbodjan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11724, déposée le 31 août 1984 M. Dosseh Azonwoubo profession de gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la « PROMAICO » = La Promotion

Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale, S.A.R.L., demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 35 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahonkpè et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Tessou Avoudigbé, à l'ouest par Allou Djido.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11725, déposée le 31 août 1984 M. Dosseh Azonwoubo profession de gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la « PROMAICO » = La Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale, S.A.R.L., demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 58 a 61 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Ahonkpè et borné au nord et à l'ouest par le titre foncier n° 12055 R.T., au sud par le titre foncier n° 15968 R.T. et M. Attisso Komi, à l'est par la propriété Tessou Avoudigbé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le Conservateur de la propriété foncière*

**Têté Wilson Bahun**

### AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi 20 novembre 1984 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 11 ca, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 7, à l'est par le boulevard circulaire et à l'ouest par le lot n° 6 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Issifou Kossi Sani, commerçant demeurant à Kpalimé, suivant réquisition du 1<sup>er</sup> août 1983, n° 11076.

Le mercredi 7 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 16 ca, et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 491 bis et à l'ouest par le lot n° 490 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Azuma Ayawo, commerçant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 1<sup>er</sup> août 1983, n° 11077.

Le mercredi 14 novembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 15 a 14 ca, connu sous le nom de Dékpo et borné au nord par Agbekpui Detikou, au sud par Toulassi Agbovi, à l'est par Amou Detikou, à l'ouest par les propriétés Eklou Detikou et Toulassi Agbovi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koudjolou Dogo, administrateur civil demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 août 1983, n° 11078.

Le mercredi 14 novembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Badja, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 ha 49 a 40 ca, connu sous le nom de Donomadé et borné au nord-est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par la propriété Dogbé Amouzou, à l'ouest par Kokou Felley, Viefe Aléké et la route Lomé-Kpalimé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koudjolou Dogo, administrateur civil demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 août 1983, n° 11079.

Le jeudi 29 novembre 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anèho, commune d'Anèho, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 72 ca, connu sous le nom d'Amadotékondji et borné au nord par l'ancienne route internationale Togo-Bénin, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par Lawson Laté Hellu ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Trenou Comlan, docteur en médecine, demeurant à Lomé-Nyékona-kpè, rue Octaviano Olympio n° 1 ; suivant réquisition du 2 août 1983, n° 11080.

Le lundi 12 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 01 ca, connu sous le nom de Kpota-Dénouvoimé et borné au nord par le lot n° 489 bis, au sud par la route d'Adakpamé, à l'est par le lot n° 490 et à l'ouest par le lot n° 488 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbessaya Gbehomialo, monteur et dépanneur de téléphone à l'hôtel le Bénin, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 août 1983, n° 11081.

Le vendredi 2 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 22 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les lots n° 948, 939 et 937, au sud par une rue de 21 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté, électricien auto, demeurant à Lomé, rue de France n° 19, suivant réquisition du 4 août 1983, n° 11082.

Le mardi 6 novembre 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 55 ca, connu

sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1322, au sud par le lot n° 1316, à l'est par le lot n° 1317 et à l'ouest par la route de Djagblé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Assogba N'Soua, professeur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 août 1983, n° 11083.

Le lundi 12 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance de 0 a 61 ca, connu sous le nom de quartier n° 6 et borné au nord par un terrain non immatriculé, au sud-est par le titre foncier n° 1964 T.T. et à l'ouest par le boulevard circulaire, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bob Akitani Kodjovi (Etienne), douanier en retraite demeurant à Anèho-Adjido, suivant réquisition du 9 août 1983, n° 11084.

Le lundi 12 novembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, et portant une clôture en dur ; d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Kpota-Dénouvouimé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 476, à l'est par un passage de 3 mètres et à l'ouest par le lot n° 459 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koumou Comlan, électricien au C.F.T. demeurant à Lomé, quartier des Etoiles, suivant réquisition du 9 août 1983, n° 11085.

Le mardi 13 novembre 1984 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 67 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le titre foncier n° 11150 R.T., au sud par le titre foncier n° 9630 R.T., à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la collectivité Segué ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agboh Atsu, préposé des douanes, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 août 1983, n° 11086.

Le jeudi 8 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par Akoli Django, au sud par Mme Koho Sotodé, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par Afantodji ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Aziangbédi Kokou Afantchao, monteur laborantin à l'Editogo, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 août 1983, n° 11087.

Le mercredi 28 novembre 1984 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Notsé, préfecture du Haho, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 20 a 12 ca, connu sous le nom de Alinou Sabakomé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par Kossi Amouzou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kassené Ayivi Eli Kofi, pasteur modérateur de l'Eglise Evangélique demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, rue Bodjollé, suivant réquisition du 16 août 1983, n° 11088.

Le mardi 20 novembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 75 ca, connu sous le nom de Kpodjimodji et borné au nord par le lot n° 5, au sud par le lot n° 15, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 9 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Edoth C.J. Hokaméto, docteur en médecine, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 14 rue Koumapley, suivant réquisition du 17 août 1983, n° 11089.

Le mardi 20 novembre 1984 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, préfecture de Tone, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 52 ca, connu sous le nom de Bognapolé et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'est par Koubokbe Kayoni, à l'ouest par Bebensiki (Emmanuel) ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Douiti M. (Lambert), ingénieur agronome à la direction des services agricoles, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 août 1983, n° 11090.

Le jeudi 22 novembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 44 ca, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord, au sud et à l'ouest par des terrains non immatriculés, à l'est par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. (Sam) Massahoud Anakoty Badokidéou, commis à la Justice de Kara, demeurant à Kara-Chaminade, suivant réquisition du 17 août 1983, n° 11091.

Le jeudi 15 novembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23 a 97 ca, connu sous le nom de Woutigblé et borné au nord par la route Tsévié-Tabligbo, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n° 38 et 39 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbobli-Nuwoaty Kwadzo Fiamavor, directeur de la Librairie Evangélique demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 août 1983, n° 11092.

Le jeudi 8 novembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 53 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par l'ancienne voie ferrée d'aviation, au sud par Sewavi (Antoine), à l'est par Apéléti Lumovi (Etienne), réquisition n° 9583, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akué Adoté Quayé Edem, employé au C.F.T. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 août 1983, n° 11093.

Le jeudi 22 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kativou, préfecture du Haho, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 ha 43 a 90 ca, et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Essou

Akpossou, à l'ouest par la route Kativou-Kpèklèmè ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayivi Eli Kofi Kasséné pasteur modérateur demeurant à Lomé, 1 rue Foch, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo, suivant réquisition du 19 août 1983, n° 11094.

Le vendredi 23 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kativou, préfecture du Haho, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1 ha 31 a 89 ca, et borné au nord par une teckeraie administrative, au sud par Sokégbé Djagodo, à l'est par la route Kativou-Kpèklèmè et à l'ouest par la propriété Alomadon ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayivi Eli Kofi Kasséné, pasteur modérateur demeurant à Lomé, 1 rue Foch, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo ; suivant réquisition du 19 août 1983, n° 11095.

Le lundi 26 novembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpédomé, préfecture du Haho, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 46 a 05 ca, et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Amuzu Goza, à l'est par Dari Agba et la route nationale n° 1 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayivi Eli Kofi Kasséné, pasteur modérateur demeurant à Lomé, 1 rue Foch, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo, suivant réquisition du 19 août 1983, n° 11096.

Le mardi 27 novembre 1984 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Notsé, préfecture du Haho, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 32 a 18 ca, connu sous le nom de Dakpodji et borné au nord par la collectivité Agbaladomé, au sud par la rue Agokoli, à l'est par la teckeraie administrative et à l'ouest par la rue du Pasteur Wiering ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayivi Eli Kofi Kasséné, pasteur modérateur demeurant à Lomé, 1 rue Foch, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo ; suivant réquisition du 19 août 1983, n° 11097.

Le vendredi 23 novembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, scindé en deux parcelles A et B par une rue non dénommée, d'une contenance de 28 a 85 ca, connu sous le nom de Tchawada et borné dans son ensemble, au nord par la propriété Sebou, au sud par Alidou Fofana, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par Gesso Ouro Doni ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayivi Eli Kofi Kasséné, pasteur modérateur, demeurant à Lomé, 1 rue Foch, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo ; suivant réquisition du 19 août 1983, n° 11098.

Le mercredi 21 novembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Farendé, préfecture de la Binah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 98 a 71 ca, borné au nord par Yanla Yodi N'tchalé et Koumou Bataki, au sud par la route Pagouda-Kouméa, à l'est par Gnoyala

Adjoukou et à l'ouest par Tchanga Kougnaki, Tarkpa Gngang Kessi et le marché ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayivi Eli Kofi Kasséné, pasteur modérateur, demeurant à Lomé, 1 rue Foch, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo, suivant réquisition du 19 août 1983, n° 11099.

Le lundi 5 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 10 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue de 28 mètres, au sud par le lot n° 2877 bis, à l'est par une rue de 12 mètres, à l'ouest par les lots n°s 2874 bis, 2875 bis et 2876 bis ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Body Z. Tèvi, directeur commercial demeurant à Lomé suivant réquisition du 19 août 1983, n° 11100.

Le mercredi 7 novembre 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 45 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2642, au sud par le lot n° 2639, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n°s 2636 et 2637 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Gunn Essivi, née Agbessinou, employée de bureau demeurant à Lomé-Lomé-Nava, suivant réquisition du 19 août 1983, n° 11101.

Le mardi 6 novembre 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 7 a 60 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2315, au sud par le lot n° 2313, à l'est par les lots n°s 2316 et 2323, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ekue-Hettah Ayi Enam, enseignant au lycée technique de Bouaké (Côte d'Ivoire), y demeurant, et domicilié à Lomé, 65 rue du S/L Gnémeyna, suivant réquisition du 19 août 1983, n° 11102.

Le vendredi 9 novembre 1984 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le titre foncier n° 15875 R. T., au sud par un terrain domanial, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par l'emprise de la haute tension de la Sidérurgie ; dont l'immatriculation a été demandée par le receveur des domaines, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat, à Lomé, agissant pour le compte de la collectivité Sanvee Ahlonko Demetrus, suivant réquisition du 19 août 1983, n° 11103.

Le mercredi 28 novembre 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Notsé, préfecture du Haho, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 18 a 60 ca, connu sous le nom de Ekli et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'est par Amegan Akanyi et à l'ouest par la

route nationale n° 1 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayivi Eli Kofi Kasséné, pasteur modérateur, demeurant à Lomé, 1 rue Foch, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo, suivant réquisition du 22 août 1983, n° 11104.

Le mercredi 7 novembre 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 15 a 80 ca, et borné au nord par le lot n° 472, au sud par le lot n° 469, à l'est par les lots n°s 473 et 477 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Trénu Comlanvi Rudy Attidéglá, médecin, demeurant à Lomé, 31 rue des Cocotiers, suivant réquisition du 22 août 1983, n° 11105.

Le vendredi 2 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 34 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par les lots n°s 2221 et 2227, au sud et à l'ouest par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Wabgou Nipam, employé de bureau au C.H.U., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 août 1983, n° 11106.

Le mercredi 7 novembre 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 21 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1058 bis, à l'est par le lot n° 1059 et à l'ouest par un passage de 5 mètres ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Nakpo Kpotchie, revendeuse demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 août 1983, n° 11107.

Le mardi 13 novembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 0 a 62 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 8, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Aklikokou Djouwogbo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kenkou Kossi Gnanri, professeur à l'U.B., et Mme, née Drouart Cathérine Jane, secrétaire de direction demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 août 1983, n° 11108.

Le vendredi 2 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 40 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2185 bis, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 2184 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Allado Yawovi, enseignant à la direction de l'enseignement du 1<sup>er</sup> Degré, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 août 1983, n° 11109.

Le mercredi 14 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 03 a 51 ca, connu sous le nom d'Ahonkpè et borné au nord et au sud par la collectivité Tessou, à l'est par Koudakpo Anaka, à l'ouest par Zehou Aké et Agbi Sivagnon ; dont l'immatriculation a été demandée par Me Massan Acouetey, avocat défenseur demeurant à Lomé, quartier Djidjoli et domiciliée au 24, rue du S/L Gnéménya, suivant réquisition du 30 août 1983, n° 11110.

Le mardi 20 novembre 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, préfecture de Tone, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 29 a 83 ca, connu sous le nom de Bodjopale et borné au nord par la rue de l'Inspection, au sud par la route internationale Lomé-Haute Volta, à l'est par l'ancienne route internationale et à l'ouest par Komlagle Moyoni ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Napo Kakaye, directeur général et mandataire de la banque togolaise de développement (B.T.D.) demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 août 1983, n° 11111.

Le mercredi 7 novembre 1984 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance de 1 a 35 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par le titre foncier n° 8404 R.T., au sud par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2168 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Koehler Ayawa Gabi Akofa, hôtesse de l'air à Air Afrique, demeurant à Lomé-Nyékouakpoè, suivant réquisition du 31 août 1983, n° 11112.

Le mardi 6 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2450, au sud par une rue de 28 mètres, à l'est par le lot n° 2443 et à l'ouest par le lot n° 2441 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Senouvo Houého Fafadé, agent d'Air Afrique demeurant à Dakar, de passage à Lomé, suivant réquisition du 31 août 1983, n° 11113.

Le vendredi 9 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 38 ca, connu sous le nom de Wuitti et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 18 et 21, au sud et à l'est par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amouzou Kéhoundé, commerçant demeurant à Notsé-Gare, suivant réquisition du 31 août 1983, n° 11114.

Le jeudi 8 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 87 ca, et borné au nord par le lot n° 1316, au sud par le lot n° 1315, à

l'est par le lot n° 1317 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Gavon Komi Dossou, administrateur civil au ministère de l'Economie et des Finances, à Lomé-Tokoin, mandataire de Mme Amah Ayélé, née Sodatonou, revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 31 août 1983, n° 11115.

Le jeudi 8 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a, et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1315, à l'est par le lot n° 1318 et à l'ouest par le lot n° 1316 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gavon Komi Dossou, administrateur civil au ministère de l'Economie et des Finances, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 31 août 1983, n° 11116.

Le jeudi 22 novembre 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 91 ca, et borné au nord par la rue du lycée, au sud par la collectivité Ayao Manny, à l'est par un passage et à l'ouest par Domdema Djonda ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Nassoma Azoumana, commerçant demeurant à Kara, suivant réquisition du 31 août 1983, n° 11117.

Le vendredi 2 novembre 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 12 a 07 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n° 1959 et 1968 bis, au sud par les lots n° 1957 et 1967, à l'est par une rue non dénommée de 34 mètres et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 mètres ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Zonvidé Essey, propriétaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 1<sup>er</sup> septembre 1983, n° 11118.

Le vendredi 2 novembre 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 20 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1921, au sud par le lot n° 1919, à l'est par le lot n° 1929 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akpovi Hehanou, militaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 septembre 1983, n° 11119.

Le jeudi 8 novembre 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 68 ca, et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1444, à l'est par le lot n° 1456 et à l'ouest par le lot n° 1454 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbodjinou Comlan, professeur d'enseignement technique, demeurant à Cotonou, carré 422, suivant réquisition du 5 septembre 1983, n° 11120.

Le jeudi 8 novembre 1984 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 70 ca, et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le terrain de M. Alferi et à l'est par la propriété N'danou Ayigan ; dont l'immatriculation a été demandée par M. (Gedeon) Gedeo Doh Dorkenoo, commerçant demeurant à Lomé, 6 rue de France, suivant réquisition du 7 septembre 1983, n° 11121.

Le mercredi 21 novembre 1984 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 34 ca, connu sous le nom de Domé et borné au nord par la rue de la Mission, au sud par le T.F. n° 67 de Kloto, à l'est par la rue Emmanuel Dotsé et à l'ouest par Hounkpaty Simon ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Smend Ama, née Van der Hellen, ménagère demeurant à Lomé, 10, rue Maréchal Bugeaud, suivant réquisition du 7 septembre 1983, n° 11122.

Le lundi 5 novembre 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 11 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2875, au sud par le lot n° 2872, à l'est par les lots n° 2884 et 2885 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Abossé Sotomé, agent commercial demeurant à Lomé-Bè (Auto-Cycle Togolais), suivant réquisition du 7 septembre 1983, n° 11123.

Le mardi 13 novembre 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, portant une clôture en dur, d'une contenance de 38 a 12 ca, connu sous le nom d'Atchavé et borné au nord par Mississo, au sud par Passa et Kpotogui, à l'est par Kpotogui et à l'ouest par Nyakpo Kokou ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Atayi Massan, revendeuse de tissus demeurant à Lomé, suivant réquisition du 7 septembre 1983, n° 11124.

Le mardi 13 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 80 a 51 ca, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par Ayikadi Takou, au sud par la collectivité Abadjivo, à l'est par Esoh Akakpo et à l'ouest par Vuassi Afantomé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dovor Komlan, entrepreneur demeurant à Lomé-Tokoin, 73 Ancien Passage des Hydrocarbures, suivant réquisition du 8 septembre 1983, n° 11125.

Le jeudi 15 novembre 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 29 a 98 ca, connu sous le nom de Kpatéfi et borné au nord et au sud par

des rues en projet, à l'est par les lots n<sup>os</sup> 33 et 34, à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 27 et une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Anthony E. Komi, directeur à IMEXAF demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 septembre 1983, n<sup>o</sup> 11126.

Le jeudi 29 novembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Vogan, préfecture de Vo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 83 ca, connu sous le nom d'Assiko-Djogbenou et borné au nord par Gawosro et Agbolo Hipéadé, au sud par la route Vogan-Akoumapé, à l'est par Hounkonou et à l'ouest par Aho Apelè ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjavoin Viagbo R. Codjovi, photographe demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13 septembre 1983, n<sup>o</sup> 11127.

Le vendredi 9 novembre 1984 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Klikamé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 01 ca, et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 5, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n<sup>os</sup> 2 et 4 et à l'ouest par la collectivité Mississo-Gbi ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Edoh Tsalassi, revendeuse demeurant à Lomé-Bè-Klikamé, suivant réquisition du 13 septembre 1983, n<sup>o</sup> 11128.

Le mercredi 14 novembre 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 31 a 57 ca, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord par Lito Ikpo, au sud, à l'est et à l'ouest par Attisso Kplaka ; dont l'immatriculation a été demandée par M. da Ernesto Bankolé Kokou (Calixte), comptable à Dywito demeurant à Lomé, 13 rue de Marseille, suivant réquisition du 13 septembre 1983, n<sup>o</sup> 11129.

Le vendredi 9 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 35 ca, et borné au nord par les lots n<sup>os</sup> 713 et 716, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 713 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbeshie Sassou (Paci), administrateur civil demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 septembre 1983, n<sup>o</sup> 11130.

Le vendredi 16 novembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 32 a 80 ca, connu sous le nom de Koyi et borné au nord par Dzagado Honsou, au sud et à l'ouest par les héritiers Fanho, à l'est par les propriétés Dzagado Honsou et Tekly ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjam Sodamgbé Anani, menuisier demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 septembre 1983, n<sup>o</sup> 11131.

Le jeudi 29 novembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Davié, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 ha 66 a 80 ca, connu sous le nom de Zogbé, et borné au nord par la route de Davié, au sud et à l'ouest par Azozo Gbessa et à l'est par Dola ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjam Sodamgbé Anani, menuisier demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 septembre 1983, n<sup>o</sup> 11132.

Le lundi 5 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 28 a 03 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n<sup>os</sup> 1884 et 1891 et à l'ouest par la route de Totsigan ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ajavon Ayité Azan, directeur de société, et Mme Ajavon Dédé Akpé, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, suivant réquisition du 16 septembre 1983, n<sup>o</sup> 11133.

Le vendredi 9 novembre 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Totsi, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 01 ca, et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n<sup>o</sup> 1801, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 1808 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 1806 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. da Silveira Séwoa, agent des douanes demeurant à Lomé-Togbato, suivant réquisition du 16 septembre 1983, n<sup>o</sup> 11134.

Le mardi 6 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 12 a, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n<sup>os</sup> 1560 bis et 1562 bis, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n<sup>os</sup> 1563 bis et 1564 bis, à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 1557 bis ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Halatom Kadohou, officier de police adjoint demeurant à Dapaong (commissariat de police), suivant réquisition du 16 septembre 1983, n<sup>o</sup> 11135.

Le lundi 5 novembre 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 1895, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 1889 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 1887 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Edoh Ménouko, étudiante demeurant à Lomé-Nyékonakpoè Togbato, 24 rue Koumapley, suivant réquisition du 16 septembre 1983, n<sup>o</sup> 11136.

Le lundi 12 novembre 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Doulassamé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1 a 56 ca, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la rue Amemaka Libla prolongée, à l'est par la collectivité

Adjallé-Dadzie et à l'ouest par un carrefour ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Alipoe Amah Kossi, chauffeur à la Mairie, demeurant à Lomé-Doulassamé, rue Amemaka prolongée, suivant réquisition du 20 septembre 1983, n° 11137.

Le vendredi 9 novembre 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 4 a 21 ca, et borné au nord par le lot n° 1561, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1556 et à l'ouest par les lots n°s 1554 et 1555 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Le Blond Koffi, retraité des P. T. T. demeurant à Lomé-Nyékouakpoè, rue Le Blond, face Mission Catholique, suivant réquisition du 20 septembre 1983, n° 11138.

Le mardi 13 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 06 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 100, au sud par le lot n° 104, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 101 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adantor Mensah, carreleur demeurant à Lomé-Akodessewa, suivant réquisition du 20 septembre 1983, n° 11139.

Le mercredi 7 novembre 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 67 ca, et borné au nord par le lot n° 963 bis, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par le lot n° 957 et à l'ouest par le lot n° 955 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Segbaya Dzifa Massan, enseignante demeurant à Lomé-Tokoin For Ever, suivant réquisition du 20 septembre 1983, n° 11140.

Le lundi 5 novembre 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 84 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une ruelle, au sud par le lot n° 2387, à l'est par une rue et à l'ouest par le lot n° 2382 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Edoh A. Atounim, inspecteur des douanes, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 septembre 1983, n° 11141.

Le vendredi 16 novembre 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Avépozo, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 29 a 43 ca, connu sous le nom de Tropicana et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Anèho, au sud par la route nationale n° 2, à l'est et à l'ouest par les héritiers Kossiga K. da Silveira, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ogamo Bagnah, fonctionnaire à l'OTP, demeurant à Lomé, quartier Super Taco, suivant réquisition du 21 septembre 1983, n° 11142.

Le mardi 6 novembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 13 a 69 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 1287 et 1288, à l'est par le lot n° 1297 et à l'ouest par le lot n° 1300 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kogbara Bassabi, administrateur civil demeurant à Lomé (U.B.), suivant réquisition du 26 septembre 1983, n° 11143.

Le mercredi 7 novembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 89 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par Tomazi Samah, au sud par Eklou Anoumou, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 75 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ahadji-Attisso Nyona, directeur de Sociétés demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 septembre 1983, n° 11144.

Le vendredi 2 novembre 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 125, à l'est par le lot n° 137 et à l'ouest par le lot n° 135 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kohoe Komi, pharmacien demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 septembre 1983, n° 11145.

*Le conservateur de la propriété foncière*

Tètè WILSON-BAHUN